



BUREAUX D'ADMISSION

Hôtel-Dieu du CHUM :

Pavillon De Bullion, porte 6-136
3840, rue Saint-Urbain, Montréal
Téléphone : 514 890-8144

Notre-Dame du CHUM :

Pavillon Deschamps, local E-1122
1560, rue Sherbrooke Est, Montréal
Téléphone : 514 890-8244

Saint-Luc du CHUM :

Pavillon Principal, local 1305
1058, rue Saint-Denis, Montréal
Téléphone : 514 890-8000 p.35834

CHOIX DE CHAMBRE

FEUILLET D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Lors de votre hospitalisation au CHUM en soins de courte durée, vous devrez choisir votre type d'occupation de chambre. Voici des renseignements importants concernant votre choix de chambre :

- L'article 13 du règlement de la Loi de l'assurance-hospitalisation stipule entre autres que : Lorsqu'une personne a demandé son admission dans une chambre privée ou semi-privée et qu'une telle chambre lui est attribuée et réservée à son nom, elle doit en payer le tarif prévu, même si son séjour dans une telle chambre, une unité coronarienne ou une unité de soins intensifs devient médicalement nécessaire ».
- Trois types de chambre sont disponibles :
 - Chambre semi-privée;
 - Chambre privée;
 - Salle.
- Une fois votre choix de chambre complété auprès du Service d'accueil, vous aurez à signer un formulaire afin de confirmer votre choix et l'engagement financier qui s'y applique.
- Vous avez la responsabilité de faire les vérifications nécessaires concernant la validité et la couverture de votre police d'assurance attribuables aux frais d'hospitalisation.
- Durant la durée de votre hospitalisation, vous pouvez modifier votre choix de chambre, en vous présentant au Service d'accueil afin de compléter les documents nécessaires. Veuillez prendre note que la modification entrera en vigueur seulement à compter de la date du changement.
- **IMPORTANT :** Lorsque vous choisissez une chambre privée et que celle-ci n'est pas disponible dans l'établissement, les frais exigibles pour la chambre semi-privée que vous occupez seront facturés à compter de la date de votre demande.



BUREAUX D'ADMISSION

Hôtel-Dieu du CHUM :

Pavillon De Bullion, porte 6-136
3840, rue Saint-Urbain, Montréal
Téléphone : 514 890-8144

Notre-Dame du CHUM :

Pavillon Deschamps, local E-1122
1560, rue Sherbrooke Est, Montréal
Téléphone : 514 890-8244

Saint-Luc du CHUM :

Pavillon Principal, local 1305
1058, rue Saint-Denis, Montréal
Téléphone : 514 890-8000 p. 35834

CHOIX DE CHAMBRE

FEUILLET D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Lors de votre hospitalisation au CHUM en soins de courte durée, vous devrez choisir votre type d'occupation de chambre. Voici des renseignements importants concernant votre choix de chambre :

- L'article 13 du règlement de la Loi de l'assurance-hospitalisation stipule entre autres que : Lorsqu'une personne a demandé son admission dans une chambre privée ou semi-privée et qu'une telle chambre lui est attribuée et réservée à son nom, elle doit en payer le tarif prévu, même si son séjour dans une telle chambre, une unité coronarienne ou une unité de soins intensifs devient médicalement nécessaire ».
- Trois types de chambre sont disponibles :
 - Chambre semi-privée;
 - Chambre privée;
 - Salle.
- Une fois votre choix de chambre complété auprès du Service d'accueil, vous aurez à signer un formulaire afin de confirmer votre choix et l'engagement financier qui s'y applique.
- Vous avez la responsabilité de faire les vérifications nécessaires concernant la validité et la couverture de votre police d'assurance attribuables aux frais d'hospitalisation.
- Durant la durée de votre hospitalisation, vous pouvez modifier votre choix de chambre, en vous présentant au Service d'accueil afin de compléter les documents nécessaires. Veuillez prendre note que la modification entrera en vigueur seulement à compter de la date du changement.
- **IMPORTANT :** Lorsque vous choisissez une chambre privée et que celle-ci n'est pas disponible dans l'établissement, les frais exigibles pour la chambre semi-privée que vous occupez seront facturés à compter de la date de votre demande.